

Le Président de la République s'est exprimé dans la presse pour indiquer les mesures de déconfinement.

Celles-ci sont à adapter à la Maison des Provinces et à nos activités. Ainsi, nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture de nos locaux à compter du 3 mai, mais toujours sous conditions :

- ▶ Du 3 au 18 mai, la fermeture se fera à 19h00 ;
- ▶ Du 19 mai au 8 juin, nos locaux fermeront leurs portes à 21h00 ;
- ▶ Du 9 au 29 juin, fermeture à 23h00 ;
- ▶ Au-delà de cette date, il n'y a plus d'horaire limite.

Pour ce qui est du chapitre « activités » :

- ▶ Le CLU, les ATP, le Soufflet, l'Aménagement, et les diverses réunions peuvent reprendre dès le 3 mai ;
- ▶ Les activités de chant peuvent reprendre à compter du 19 mai ;
- ▶ La danse ne pourra pas reprendre avant la rentrée de septembre, car considérée comme activité « avec contact » ;
- ▶ Les soirées dansantes restent proscrites, dans la mesure où les boîtes de nuit ne peuvent rouvrir ;
- ▶ La question des repas reste en suspens. Seuls des apéro-dinatoires sont autorisés avec 30 personnes maximum.

Les points ci-dessus sont à appliquer sous réserve d'évolution favorable de la crise sanitaire, et ne doivent pas faire oublier le respect des gestes barrières, toujours présents.

Il serait dommage et dommageable pour tous de repartir dans une nouvelle crise par la faute de certains.

Nous comptons sur la compréhension de tous pour la bonne application de ces directives.

Maison des Provinces